Quel équilibre vie professionnelle - vie personnelle pour les Françaises et les Français ?

MARDI 23 AVRIL 2024 À 14H15

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 15/04/2024

Saisine liée : ARTICULATION DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNEL ET PERSONNEL : DE NOUVEAUX DÉFIS

Formation de travail liée : COMMISSION TRAVAIL ET EMPLOI

Séance plénière

Face au changement du rapport au travail et un renforcement des attentes des salariés sur leur équilibre entre temps de vie professionnel et personnel, quelle articulation entre ces différents temps de vie trouver ? Le CESE a rendu ses préconisations sur le sujet le mardi 23 avril.

Découvrez le vote de l'avis

Un nouveau rapport au travail et de nouvelles aspirations pour les salariés

Aujourd'hui, seuls 36% des salariés travaillent sur des semaines standards à horaires fixes sur cinq jours ouvrés. Les autres salariés travaillent sur des rythmes alternatifs (horaires atypiques, temps partiel...). Face aux évolutions du rapport au travail, des conditions de vie et des différentes situations de vie, la recherche de l'équilibre entre temps de vie professionnel et temps de vie personnel devient un phénomène majeur, au coeur des nouvelles attentes des salariés au regard de leurs conditions de travail. Comment résoudre l'équation temps de vie professionnel et temps de vie personnel ?

Une saisine gouvernementale dans la continuité des Assises du Travail

Les **Assises du Travail**, lancées le 2 décembre 2022 au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), sont l'un des chantiers conduits dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR). Elles avaient pour objectif de structurer une réflexion et d'émettre des propositions sur des grands sujets autour du sens et du rapport au travail, qui ont pris une importance accrue après la crise du coronavirus.

Supervisées par Jean-Dominique Senard, Président de Renault Group, et **Sophie Thiéry** (Groupe de la CFDT), Présidente de la Commission Travail et Emploi du CESE, ces Assises du Travail ont permis la remise au Gouvernement d'un rapport, dont la 6ème préconisation était :

> *Evaluer les organisations alternatives des temps de travail, notamment les différents types de semaines de 4 jours, dans le secteur privé et dans le secteur public : saisir le CESE d'une demande d'avis sur les expérimentations en cours, pour identifier les motivations des employeurs et des travailleurs, évaluer les modalités de mise en œuvre et capitaliser sur les bonnes pratiques.*

Un an après les conclusions des Assises du Travail et à la suite d'une lettre de saisine du Gouvernement le 23 octobre 2023, **le CESE a examiné son projet d'avis le 23 avril 2024 en séance plénière, rapporté par Christelle Caillet (Groupe de la CFDT) et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs (Groupe Entreprises) au nom de la Commission Travail et Emploi présidée par Sophie Thiéry (Groupe de la CFDT).**

Elargir la réflexion pour concilier aspirations individuelles et fonctionnement du collectif

Dans une première partie de constats, constituée notamment à partir d'auditions et d'une consultation citoyenne ayant recueilli 11 000 contributions, **le CESE invite notamment à élargir la réflexion sur l'articulation des temps de vie, au-delà de la "semaine de 4 jours" et de la question du temps de travail**, en procédant à une analyse globale de l'état des lieux du sujet aujourd'hui en France et en Europe.

Découvrir la synthèse de la consultation

A partir de ces constats, le CESE propose des solutions qui permettent à la fois de concilier les aspirations croissantes des actifs à un meilleur équilibre de vie, un rapport plus individualisé au travail et la quête de sens avec une nécessité de fonctionnement du collectif.

Découvrez le vote de l'avis

© - copyright CESE - Novembre 2026